



*Communauté de Communes
Vaïte Aigremont*

*2, Rue Elysée Bost
25820 LAJSSEY*

*☎ 03 81 63 29 01 ☎ 03 81 63 27 68
ccva25@wanadoo.fr
www.ccva.fr*

RAPPORT

PREPARATOIRE

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NAISEY LES GRANGES

Salle Charles Parisse
Mardi 27 Octobre 2009

A 19 H 00

Interventions

Madame LEU du Relais Famille Assistantes Maternelles

Monsieur TERREAUX : présentation des résultats de l'étude de préféabilité de la ZAE de Roulans

Rapport n°1 Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du Samedi 20 Juin 2009 **p.3**

Rapport n°2 ZAE de Roulans **p.4**

Rapport n°2-1 Choix d'un Maître d'œuvre pour l'étude de faisabilité et la consultation des entreprises

Rapport n°2-2 Autorisation de l'EPF de faire signer les promesses de vente pour l'acquisition

Rapport n°3 PERSONNEL **p.7**

Rapport n°3-1 Fusion du poste d'adjoint technique et d'ATSEM – Ecole Pouligney-Lusans

Rapport n°3-2 Accompagnement des transports scolaires : création de 2 postes

Rapport n°3-3 Accompagnement des transports scolaires : modification des horaires

Rapport n°3-4 Poste d'adjoint technique (agent d'entretien) – Ecole Laissey

Rapport n°3-5 Poste de directeur/Ingénieur territorial : augmentation d'échelon suite à la prise de fonction de directeur et prise en compte de l'expérience.

Rapport n°4 SERVICE DECHETS **p.12**

Rapport n°4-1 Choix du prestataire pour l'étude de la Redevance Générale Incitative

Rapport n°4-2 DM n°1 services déchets

Rapport n°4-3 Convention de collecte avec Baume Les Dames

Rapport N°4-4 Contraction budgets déchets et Containers

Rapport n°4-5 Renouvellement du marché de collecte du verre

Rapport n°4-6 Vente du camion de collecte

Rapport n° 5 Accessibilité **p.19**

Rapport n°6 Maison Sarrazin **p.22**

Rapport n°7 Commission Tourisme **p.24**

➤ Sentiers de randonnées

➤ Aire d'Ambre

➤ Aire de camping car

Rapport n°8 Informations diverses **p. 26**

➤ ECOLES : Point sur l'équipement des écoles, Achat du matériel pour la grippe A/H1N1, Plan de relance du Gouvernement : Ecoles Numériques Rurales, Transports méridiens, visites des écoles...

➤ Achat de barrières de sécurité et d'une banderole

➤ Etude générale sur le Gour

➤ Rencontre avec Madame PICHETTI du Pôle Emploi

➤ Information sur la Taxe Professionnelle

➤ ZAE de Bouclans

➤ Rencontre avec le Président du Pays du Doubs Central

➤ WIZEO

➤ Projet Eolien

➤ Etangs de Glamondans

➤ Co-Compostage

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du Samedi 20 Juin 2009

Exposé des motifs

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vaîte-Aigremont si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu du Conseil Communautaire du samedi 20 Juin 2009.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le compte-rendu du Conseil Communautaire du samedi 20 Juin 2009.

ZAE
ROULANS

Exposé des motifs

Comme il avait déjà été exposé lors de précédents Conseils Communautaires, pour la réalisation de cet aménagement complexe, une assistance à maîtrise d'ouvrage s'est avérée indispensable. Pour ce faire, le Conseil Général du Doubs, dans un souci de cohérence dans l'aménagement du territoire, apporte un soutien administratif et financier dans le cadre de son dispositif d'AMO. Celui-ci a pour but de lever les difficultés techniques et administratives auxquelles la collectivité doit faire face dans une opération d'investissement telle que l'aménagement d'une ZAE.

L'AMO consiste en une étude de faisabilité de la zone avec des propositions d'aménagements intégrant obligatoirement une attention particulière à l'aménagement paysager et à la gestion de l'environnement.

Une consultation d'assistants à maître d'ouvrage a donc été effectuée auprès de 9 bureaux d'études. Cette consultation s'est achevée le mardi 23 octobre 2007 et le Bureau a procédé à l'ouverture des plis et au choix du prestataire le jeudi 25 octobre 2007. Deux propositions ont été obtenues ; celles de la SEDD (Société d'Equipement du Département du Doubs) et de l'Atelier d'Urbanisme Ambiance Art. Après analyse de leurs prestations, selon les critères de choix déterminés dans le Règlement de la Consultation (Valeur technique, prix et délai d'exécution), le choix s'est tourné vers le cabinet d'études Ambiance Art pour un coût de 18 900,00 € HT (22 604,40 € TTC).

Dans le cadre de leur dispositif d'AMO, le CG25 subventionne cette étude à hauteur 36 %, soit 6 835 €. Le reste à financer par la CCVA s'élève à 12 065 € du coût HT de l'opération.

Suite à plusieurs réunions de travail associant les différents partenaires pour faire les meilleurs choix, l'étude d'AMO qui vient d'être présentée par M. Terreaux d'Ambiance Art est terminée et présente la faisabilité de cette zone. Il vous a présenté un plan de financement pour les travaux de réalisation de cette zone d'activité.

Aujourd'hui, il s'agit de faire appel à un Maître d'œuvre pour mener à bien cette réalisation. Ce dernier accompagnera la CCVA de la consultation des entreprises à la réception des travaux, voire à l'implantation des entreprises, en passant par la définition d'une charte d'implantation des entreprises sur les parcelles cessibles. Pour cela, il faut donc lancer une consultation des prestataires susceptibles de répondre à nos attentes.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur :

- *L'autorisation à donner au Président pour lancer la consultation de Maître d'œuvre, signer tous les documents administratifs et du marché.*
- *Le projet de financement de la réalisation de la ZAE de Roulans,*
- *L'autorisation à donner au Président pour signer et déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents financeurs (Département et Région),*

Exposé des motifs

En parallèle à la consultation d'un Maître d'œuvre pour la finalisation de l'étude de faisabilité, la consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux de création de la ZAE de Roulans et pour l'accueil d'entreprises sur les parcelles cessibles, il est nécessaire de lancer l'acquisition des terrains figurant dans cette future zone.

La CCVA adhérent à l'EPFD, ce dernier avait déjà commencé à prendre contact avec les propriétaires pour les informer du projet sur cette zone.
Une estimation des terrains à acquérir avait été effectuée par France Domaine ; le prix au m² est de 1,23€ soit une acquisition d'environ 100 000 €.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur :

➤ *L'autorisation à donner au Président pour lancer la signature des promesses de vente et donc l'acquisition des terrains de la future ZAE de Roulans par le biais de l'EPFD.*

PERSONNEL

Exposé des motifs

A l'Ecole de Pouligney-Lusans, deux emplois distincts avaient été créés (adjoint technique et ATSEM) pour des missions occupées par une même personne et qui peuvent entrer dans le cadre d'un emploi d'ATSEM.

Afin de simplifier la gestion de ce poste, il est proposé de faire évoluer les deux emplois (adjoint technique et ATSEM) pour les transformer en un seul qui serait plus justifié par rapport aux missions de travail d'un emploi d'ATSEM.

Décision à prendre

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur :

- *La suppression du poste d'adjoint technique à l'Ecole de Pouligney-Lusans d'une durée hebdomadaire de 9,75 heures*
- *L'affectation des heures du poste d'adjoint technique au poste d'ATSEM de l'Ecole de Pouligney-Lusans pour porter sa durée hebdomadaire à 30,5 heures.*

(Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire du 21/09/09)

RAPPORT N°3-2 Accompagnatrice scolaire : création de 2 postes

Exposé des motifs

Suite au rattachement de Châtillon Guyotte à l'école de Pouligny Lusans à la rentrée scolaire 2009-2010, deux circuits de bus ont été mis en place.

Un circuit le matin Châtillon Guyotte – Pouligny Lusans

Un circuit le soir Pouligny Lusans –Châtillon Guyotte

Cela a nécessité le recrutement de 2 agents supplémentaires pour accompagner 3 enfants de maternelle de Châtillon Guyotte et qui fréquentent aujourd'hui l'école de Pouligny Lusans.

Un agent, habitant Châtillon a été recruté pour effectuer tous les matins le trajet Châtillon-Guyotte / Pouligny-Lusans.

Le trajet Pouligny/Châtillon le soir est assuré par la personne qui assurait déjà le service précédemment.

Pour le bus supplémentaire un second agent a donc été recruté pour effectuer le trajet du soir de Pouligny à Lusans.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur :

➤ *La création d'un poste d'adjoint technique 2° classe pour le trajet Châtillon Guyotte / Pouligny-Lusans, soit un poste de 1.56 heures hebdomadaires (annualisé).*

➤ *La création d'un poste d'adjoint technique 2° classe pour le trajet Pouligny à Lusans, soit un poste de 2.45 heures hebdomadaires (annualisé)*

➤ *L'affectation pour ces 2 postes du régime indemnitaire prévu par la délibération 54/06 du 6 octobre 2006 : Indemnité d'Administration et de Technicité*

RAPPORT N°3-3 Accompagnement des transports scolaires : modification des horaires

Exposé des motifs

Dans le cadre de la négociation en cours sur l'évolution des transports méridiens, une clause a été ajoutée aux contrats des agents d'accompagnement de transport pour permettre une diminution des horaires si les transports étaient arrêtés en cours d'année.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la possibilité à donner au Président de revoir les durées horaires des postes d'accompagnement de transport scolaire en fonction de l'évolution du transport scolaire méridien

Exposé des motifs

La charge de l'agent technique de l'école Laissey a augmenté du fait de la création d'une mezzanine et de la présence de deux enfants qui ont nécessité la mise en place d'un Plan Accompagnement Individualisé. Après étude du travail à réaliser pour le ménage de l'école (salles de classes et de motricité) il a été décidé d'augmenter le temps de travail de l'agent de 20 minutes par jour.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur :

➤ *L'augmentation de la durée de travail du poste d'agent d'entretien à L'Ecole de Laissey, de 20 min par jour soit 1.33 heure par semaine travaillée (période scolaire), ce qui portera la durée hebdomadaire de travail rémunéré de 9.88 heures à 10.85 heures (temps annualisé), à compter du 1^{er} novembre 2009.*

RAPPORT N°3-5 Poste de directeur/Ingénieur territorial : augmentation d'échelon suite à la prise de fonction de directeur et prise en compte de l'expérience.

Exposé des motifs

Suite au départ en retraite de Nicole MANZONI le 1^{er} septembre 2009, la Direction de la CCVA a été confié à Victor GAUVAIN, ingénieur territorial contractuel dont le contrat a été renouvelé pour 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2009.

Etant donné l'expérience acquise par Mr GAUVAIN au sein de la CCVA durant ces 3 dernières années et sa nouvelle prise de responsabilité en tant que Directeur de la structure, il est proposé de faire évoluer son poste au 4^o échelon du grade d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} novembre 2009.

Décision à prendre

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur :

➤ *L'autorisation à donner au Président de faire évoluer le contrat du poste d'ingénieur territorial de Victor GAUVAIN, en le faisant passer du 1^{er} échelon au 4^o échelon à compter du 1^{er} novembre 2009.*

SERVICE

DECHETS

Exposé des motifs

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, rendue obligatoire dans un délai de 5 voir 10 ans, et pouvant être estimée effective au 1^{er} janvier 2012 pour la CCVA, la CCVA doit avant tout travailler sur les prescriptions techniques et économiques à réaliser. Pour ce faire, il a été convenu, lors du conseil communautaire du 21 juin dernier, de réaliser une étude préalable à la mise en œuvre de la redevance incitative et de lancer une consultation auprès de bureau d'études.

Trois cabinets ont répondu :

- AUSTRAL : 2 000 € HT soit 22 724 € TTC réunion supplémentaire facturée 2 000 € HT
- INDDIGO : 16 450 € HT soit 19 674.2 € TTC réunion supplémentaire facturée 700 € HT
- SYNORGANIS : 17 400 € HT soit 20 810.40 € TTC

Tous proposent une mission répartie en trois phases :

- phase 1 : états des lieux et diagnostic
- phase 2 : étude des scénarii de la Redevance Incitative
- phase 3 : mise en œuvre du dispositif choisi

Le dossier rendu par le bureau d'études INDDIGO est le plus complet. De nombreuses références y sont mentionnées tout comme des lettres de collectivités faisant part de la qualité de travail effectué par ce cabinet.

Pour information, la Communauté de Communes du Canton de Quingey a retenu le cabinet INDDIGO, qui doit présenter le rendu de la phase 1 le 18 novembre prochain et donne jusqu'à présent entière satisfaction.

Plan de financement de l'opération :

	Dépenses	Recettes
Frais d'étude	16 450 € HT	
ADEME 70% HT		11 515 €
Conseil Général 10% HT		1 645 €

Reste à la charge de la CCVA 20% HT soit 3 290 € HT

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé :

- *À retenir le bureau d'études INDDIGO pour réaliser l'étude sur la mise en place de la Redevance Incitative,*
- *À autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.*

Exposé des motifs

Afin de financer l'étude pour la mise en place de la redevance incitative, il est nécessaire de réajuster les comptes. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de mettre en conformité le Budget Annexe Service déchets n°533 de la façon suivante :

<i>Désignation des dépenses</i>	<i>BP 2009</i>	<i>Réalisé</i>	<i>DM n°1</i>	<i>Observations</i>
617 Etudes et recherches	0	0	10 000 €	5250 € HT phase 1 de l'étude facturé avant la fin de l'année
022 Dépenses imprévues	20 000 €	0	- 10 000 €	

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé :

- *À se prononcer sur les modifications du Budget Déchets telles qu'elles sont présentées ci-dessus,*
- *À autoriser le Président à signer la décision modificative.*

Exposé des motifs

La Communauté de Communes du Pays de Clerval, composée de 10 communes regroupant environ 3 000 habitants, a lancé un appel d'offres pour la collecte des ordures ménagères uniquement. En concertation avec le SICTOM de Baume-Les-Dames, il était convenu que celui-ci réponde au marché et que, dans le cas où il serait choisi, il délèguerait une partie de la collecte des bacs jaunes de son territoire à la CCVA. Lors du Comité Syndical de Clerval du jeudi 8 octobre dernier, la proposition du SICTOM a été retenue. De ce fait, une convention doit être établie entre le SICTOM et la CCVA afin de déterminer les conditions de cette prestation.

La convention sera mise sur table.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à donner l'autorisation au Président de signer la convention de partenariat avec Baumes Les Dames

Exposé des motifs

Le stock de bacs à ordures ménagères destinés à la vente étant écoulé, il a été décidé de ne pas en recommander. En effet, dans le cadre d'une mise en place de la redevance incitative, les foyers devront être équipés de bacs munis d'une puce. Pour cette raison, la CCVA devra être propriétaire du parc mis en place et ne pourra en aucun cas les vendre. De ce fait, le Budget Containers n'a plus lieu de subsister.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la contraction des Budgets annexes Déchets et Containers en un seul budget dénommé Budget Déchets à compter du 1^{er} janvier 2010.

Exposé des motifs

Dans le cadre du renouvellement de la collecte du verre, le contrat passé avec la Société SOLOVER arrive à échéance le 31 décembre 2009.

Le tarif en vigueur pour l'année 2009 est de 40.35 € HT la tonne et environ 300 tonnes auront été collectées. Ainsi le montant annuel de la prestation étant inférieur à 20 000 € HT la procédure adaptée des marchés publics peut être appliquée. Une consultation doit donc être lancée pour rechercher un nouveau prestataire de service qui devra être opérationnel dès le 1^{er} janvier 2010.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à :

- *Autoriser le Président à lancer une consultation pour la collecte du verre,*
- *Autoriser le Président à signer les documents de consultation et contacter des prestataires.*

Exposé des motifs

Suite à la décision de louer le camion de collecte des ordures ménagères et de se regrouper avec le SICTOM de Baumes Les Dames, un appel d'offres pour deux véhicules a été lancé. Le cahier des charges fait en commun était très précis : type de matériel, location non révisables, maintenance assurée par un garage du secteur... Douze sociétés ont retiré les dossiers, six ont répondu. Parmi les trois entreprises retenues c'est la société BOM SERVICES, basée dans le Pas de Calais, qui a été choisie, moyennant un loyer mensuel de 4 490 Euros HT non révisable pendant 5 ans. L'offre de reprise du camion actuel est de 17 000 Euros HT. Ce nouvel équipement devrait être en service début 2010.

Cette information avait déjà été communiquée lors du Conseil Communautaire du 26 Mai 2009, seulement pour une question de comptabilité concernant la reprise du véhicule il est nécessaire de prendre une délibération mentionnant le prix de reprise.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à autoriser le Président à vendre le camion de collecte actuel pour un montant de 17 000 euros à la Société BOM SERVICES.

ACCESSIBILITE

Pour rappel, une loi du 11 février 2005 dite « Loi Handicap » a été votée par le gouvernement et impose aux communes et aux intercommunalités de faire réaliser le Plan de mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des établissements recevant du public avant décembre 2009 pour les deux premiers points et janvier 2011 pour le dernier. Ces études devront donner lieu aux travaux avant janvier 2015.

Aujourd'hui, il a été décidé que la CCVA coordonne un groupement de commande pour consulter les bureaux d'études susceptibles de réaliser ces études dans le but de faire des économies d'échelles.

Il avait été demandé aux communes de délibérer afin de participer au groupement de commande et de désigner un membre de leurs conseils municipaux à la CAO du groupement de commande.

19 communes parmi les 21 communes de la CCVA participent à ce groupement de commande.

Le travail de constitution des documents du marché public (Cahier des charges, acte d'engagement, ...) mené en collaboration avec la DDEA et plus précisément le pôle ATESAT qui soutient cette démarche de consultation commune et souhaite suivre les études est terminé et la consultation des prestataires sera lancée très prochainement.

Pour information, la liste des membres de la CAO constituée par délibération est la suivante :

- Charles PIQUARD – Président de la CAO
- Guylène SCHAPPACHER – représentant de la CCVA
- Olivier BOSSY – Représentant de Bouclans
- Jean-Louis FAIVRE-PIERRET – Représentant de Breconchaux
- Noëlle LECOMTE – Représentant de Champlive
- Germaine PERRIGOT – Représentant de Dammartin-les-Templiers
- Gisèle MOREL – Représentant de Glamondans
- Christophe JOLISSAINT – Représentant de Gonsans
- Jean-François STRAUB – Représentant de Laissey
- Le Puy qui avait désigné G. Schappacher doit retransmettre une délibération à la CCVA avec un membre pour la CAO qui fait partie du conseil municipal de la commune
- Michel HO-FIAT-HEE – Représentant de L'Ecouvotte
- Bernard CUENIN – Représentant de Naisey-les-Granges
- Augustin RAMIREZ – Représentant de Osse
- Bernard VIENNET – Représentant de Ougney-Douvot
- François HERRANNEY – Représentant de Pouligney-Lusans
- Alain JACQUOT – Représentant de Roulans
- Michel JEANBOURQUIN – Représentant de Séchin
- Edgar TISSOT – Représentant de Saint-Hilaire
- Bernard DREZET – Représentant de Val-de-Roulans
- Marie-France TEYSSIEUX – Représentant de Vauchamps
- Christian VILLAIN – Représentant de Villers-Grelot

Pour la constitution de la commission intercommunale d'accessibilité, plusieurs courriers ont été adressés aux Mairies et aux associations de personnes handicapées. Aujourd'hui, sa constitution est la suivante :

- Monsieur Charles PIQUARD (Président de la CIAPH)
- Monsieur Jean-François STRAUB (LAISSEY)
- Madame Noëlle LECOMTE (CHAMPLIVE)
- Madame Dominique GRAS (BOUCLANS)
- Monsieur Claude DALLAVALLE (Glamondans)
- Monsieur Didier CLERC (habitant de Champlive)
- Monsieur Yves THERON (docteur habitant Bouclans)
- Monsieur Christian VAUTHEROT
- Monsieur Claude MESNIER
- Monsieur Alain JACQUOT
- Monsieur Didier CHAMBON – (Usager de Pouligney-Lusans)
- Monsieur Claude POULOT (1^{er} adjoint de la commune de Osse)

- Mme Martine GABLE (AIR – Association Information Recherche / 6, Boulevard Diderot / 25000 Besançon)
- Mme Claudine NESNARD (Association UNAFAM 25 – 12, Rue de la Famille – 25000 BESANCON / 25@unafam.org)

Enfin et pour rappel, chaque commune doit dès aujourd'hui constituer, comme indiqué sur le courrier envoyé à chaque Mairie le 1^{er} octobre 2009, un comité de pilotage qui sera chargé du suivi de l'étude de la commune car chacune signe son propre acte d'engagement avec le prestataire retenu.

MAISON
SARRAZIN

Une réunion de la Commission 5 étant prévue le mercredi 21 Octobre 2009 au sujet de l'avenir de la Maison Sarrazin, ce rapport N°6 ne pouvait être rédigé pour l'envoi du rapport préparatoire complet. Ce rapport sera donc remis sur table lors du Conseil Communautaire.

COMMISSION
TOURISME

Sentiers de randonnées :

Comme il avait été indiqué lors du conseil communautaire du 26 mai 2009, une validation des sentiers à retenir au niveau départemental a été effectuée en partenariat avec le CG25, le CDT25, l'URV et le Comité Régional des Cyclistes. Pour l'ensemble du territoire de la CCVA, il y a 7 sentiers de randonnée pédestre et 9 circuits VTT.

Aujourd'hui, l'ONF a terminé ce diagnostic avec les prévisions précises d'aménagement et a évalué le coût des travaux à réaliser. Il est évalué 13 920 € HT pour les pédestres, 11 100 € HT pour les VTT et 2 200 € HT pour la confection et la pose de 2 panneaux au bord de la Véloroute présentant l'ensemble des sentiers de la CCVA et peut être les autres curiosités du territoire. Ces chiffres ne sont pour l'instant que des estimatifs ; une consultation aura lieu pour la réalisation des travaux. Le CG25 subventionne ce genre d'opération à hauteur de 50 %.

Pour la suite des opérations, le CG25 détient l'ensemble des tracés de la CCVA pour effectuer les recherches cadastrales. Ces recherches donneront lieu à la signature d'autorisations de passages avec les particuliers propriétaires de terrains, et donneront lieu à la prise de délibération par les communes pour les terrains communaux empruntés.

A chaque sentier retenu, il est nécessaire d'avoir au minimum un bénévole qui assure l'entretien du tracé ; c'est pourquoi une réunion a eu lieu le 11 juin 2009 à 20h30 à Bouclans avec tous les anciens bénévoles des sentiers de la CCVA et les personnes qui souhaiteraient intégrer l'équipe de bénévoles.

En parallèle, les communes concernées par les sentiers seront appelées à délibérer pour approuver les tracés retenus.

Une fois ces étapes terminées, l'ONF pourra finir son travail de diagnostic en effectuant un planning d'aménagement par sentier afin de réaliser les travaux.

L'objectif de la CCVA est que les sentiers soient opérationnels au printemps 2010.

Aire d'Ambre :

La création d'une aire de détente avait été proposée par la Mairie de Bouclans au lieu dit d'Ambre au bord du Gour et le long d'un sentier de randonnée pédestre.

Après quelques réunions, sur place et en salle, la Commission 2 en charge du tourisme propose de créer une aire de détente qui serait une vitrine du territoire de la CCVA.

Ceci se traduirait par une représentation emblématique de chaque commune de la CCVA. Il est donc demandé dès à présent que chaque commune réfléchisse à ce qui pourrait la représenter.

Aire de camping-cars :

Lors d'une réunion de Bureau, M. Mesnier, maire de Laissey, est venu présenter quelques projets concernant sa commune. Il a notamment exposé la possibilité de créer une aire de camping-cars à l'entrée de la commune.

Il est vrai que des camping-cars s'arrêtent en permanence sur le petit parking à l'entrée du village face au cimetière. La commune de Laissey propose la mise à disposition d'un terrain au bord du Doubs et de la Véloroute.

La Commission réunie sur place a donné un avis favorable pour étudier le projet.

INFORMATIONS

DIVERSES

Point sur les équipements des écoles (mobilier, ordinateurs, matériel d'entretien)
Achat du matériel pour la grippe A/H1N1
Plan de relance du Gouvernement : Ecoles Numériques Rurales
Visites des écoles (état des stocks des produits d'entretien et besoins)
Mise à disposition d'un aspirateur à eau et d'une mono brosse
Transports Méridiens

- **Achat de barrières de sécurité et d'une banderole**
- **Etude générale sur le Gour**
- **Rencontre avec Madame PICHETTI du Pôle Emploi**
- **Information sur la Taxe Professionnelle**
- **ZAE de Bouclans**
- **Rencontre avec le Président du Pays du Doubs Central**
- **WIZEO**
- **Projet Eolien**
- **Etangs de Glamondans**
- **Co - Compostage**